



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le mercredi 30 mars 2022, à 16 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Shirley Drouin, Michel Gingras et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M<sup>me</sup> Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Sont absents Messieurs Louis Ouellet, conseiller au siège # 2 et Pascal Cauchon, conseiller au siège # 5.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

**RÉSOLUTION NO. 2022-03-94**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2022-03-95**

**RÉSOLUTION POUR PROCÉDER À L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà entrepris plusieurs démarches aux fins de se porter acquéreur pour une considération d'UN DOLLAR (1.00 \$) de l'église de Saint-Ubalde situé au 427, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde, province de Québec, G0A 4L0 appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Sacré-cœur-de-Jésus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique a donné son approbation au transfert de l'église suivant les différents projets d'actes dont notamment un acte de vente, une convention de prêt à usage et d'un bail locatif;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M. Guy Germain, maire et M<sup>me</sup> Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous actes et documents pouvant donner effet aux présentes;

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Julie Francoeur, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.



EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 30 mars 2022.

\_\_\_\_\_  
Julie Francoeur  
Directrice générale et greffière-trésorière

**RÉSOLUTION NO. 2022-03-96**

**FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GINGRAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Julie Francoeur  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Guy Germain  
Maire